



Mémoire et solidarité



L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

CONTACT PRESSE ONAC : Eva Bernard, chef du département Communication
Tél. : 01 49 55 75 48 - Fax. : 01 49 55 75 03 - eva.bernard@onacvg.fr

90 ANS D'ACTION

En 2006, le 90^{ème} anniversaire de l'ONAC a été l'occasion de montrer au grand public la modernité des missions de l'établissement, l'importance du monde combattant dans sa gestion et l'actualité de l'Œuvre Nationale du Bleu et de France.

L'année 2006 fut celle de la commémoration des grandes Batailles de Verdun et de la Somme. Le 90^{ème} anniversaire de l'ONAC a aussi été l'occasion de rappeler que la Première Guerre mondiale est à la source de la législation en faveur du monde combattant et de la création d'organismes dont l'ONAC est l'héritier. Aujourd'hui, face à la disparition des derniers poilus de la Grande Guerre, la communauté nationale prend conscience de la place majeure que cette guerre occupe dans la mémoire collective.

Le 2 mars 1916, l'Office national des mutilés et réformés de la guerre est chargé de répondre à l'urgence des souffrances rencontrées et principalement au grand défi de la réinsertion sociale. La réaction de l'Etat aux bouleversements socio-démographiques générés par le conflit se traduit également le 27 juillet 1917 par la naissance de l'Office national des pupilles de la Nation remédiant à la situation de milliers d'orphelins. Enfin, après la prise en compte des plus fragilisés, intervient la création de l'Office du combattant en 1926 pour couvrir les besoins généraux des anciens combattants.

Les trois organismes n'en font plus qu'un en 1935 appelé à partir de 1946 "Office national des anciens combattants et victimes de guerre".

En 2006, cet établissement public autonome, sous tutelle du Secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, compte 3,6 millions de ressortissants.

Dès son origine, conçu pour reconnaître et réparer les préjudices subis, l'ONAC est par nature un organisme de solidarité pour l'ensemble du monde combattant. Avec le vieillissement de ses ressortissants, la question de la préservation et de la valorisation de leur mémoire s'est faite plus prégnante. L'ONAC y a répondu en développant des vecteurs de transmission toujours plus nombreux et toujours plus innovants à destination des jeunes générations pour continuer à leur transmettre les valeurs qui ont poussé ces femmes et ces hommes dans leur engagement.

La politique de mémoire est un axe prioritaire de l'action du Secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, Monsieur Alain Marleix. La mémoire, c'est la transmission aux plus jeunes de la signification des valeurs qui furent défendues dans les conflits du XX^{ème} siècle à travers l'organisation des commémorations nationales, la conception d'outils pédagogiques à caractère historique, la mise en œuvre d'une "mémoire partagée" avec les nations anciennement alliées ou ennemies..., c'est en tout cas l'hommage à tous ceux qui ont défendu leur patrie au nom de la liberté. L'ONAC contribue à cette action avec ses délégués à la mémoire combattante chargés dans les départements de développer des actions concrètes en liaison avec les acteurs locaux.

Enfin, l'Œuvre Nationale du Bleu et de France, gérée par l'ONAC, agit en faveur de l'ensemble des anciens combattants et victimes de guerre. Les fonds récoltés à l'occasion des commémorations du 8 mai et du 11 novembre permettent de compléter le financement de l'action sociale de l'ONAC et les initiatives de mémoire des services départementaux.

LES CÉRÉMONIES DU 90^{ÈME}

Le 90^{ème} anniversaire a été conçu pour montrer au grand public et aux plus jeunes l'ensemble des savoir-faire mis en œuvre pour la défense des droits des anciens combattants et la préparation d'un avenir commun, responsable et solidaire.

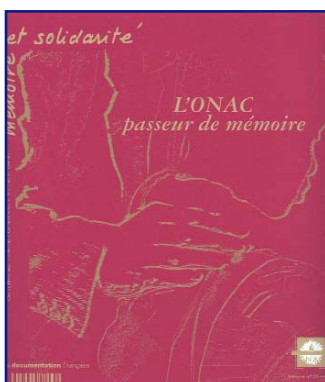
L'ONAC, en partenariat avec la Direction de la mémoire, du patrimoine, et des archives (DMPA) du ministère de la défense, a réalisé une **exposition consacrée à « La Grande Guerre »**. Des panneaux relatant l'histoire du Bleuet de France, fleur symbole du souvenir, sont également présentés dans la continuité. Conçue spécifiquement pour le jeune public, qui étudie la période en classes de CM2 et de 3^{ème}, l'exposition a été diffusée aux établissements scolaires grâce aux services départementaux de l'ONAC chargés de sa valorisation (Visionner les panneaux sur www.defense.gouv.fr/onac à la rubrique Mémoire - Les expositions nationales).



Les services de l'ONAC ont organisé un rendez-vous entre le monde combattant et les jeunes sous la forme d'un **conseil départemental des jeunes**, sur le modèle des conseils municipaux ou généraux des jeunes. Son but était de faire découvrir le fonctionnement général de l'établissement et de montrer le rôle primordial joué par les anciens combattants et les victimes de guerre eux-mêmes au sein de ses instances de gestion. En effet, l'ONAC, organisme unique au monde, associe depuis son origine les ressortissants à sa gestion tant sur le plan national que local en réunissant représentants de l'État et représentants du monde combattant. A la fin des débats, le benjamin de l'assistance a reçu des mains du doyen des anciens combattants la médaille de l'Office national des pupilles de la Nation.



La mémoire peut aussi être ludique et c'est ce que l'ONAC propose aux plus jeunes grâce à un **jeu interactif** accessible sur le site internet de l'établissement à l'adresse : www.defense.gouv.fr/onac. Intitulé « P@sseur de mémoire », il place le joueur au centre d'une aventure qui a pour but de retrouver la mémoire. Quatre missions font parcourir les conflits du XX^{ème} siècle en associant très étroitement animation et pédagogie pour véhiculer les valeurs portées par le monde combattant : respect, tolérance, solidarité.



Un ouvrage, édité par la Documentation française en novembre 2006 et commercialisé en librairie, présente l'histoire inédite de la prise en charge par l'État grâce à l'ONAC des souffrances liées à la guerre. Il retrace son contexte de création, l'adaptation constante à ses publics et l'action de transmission de la mémoire qui constitue aujourd'hui sa mission d'avenir.

UNE DEVISE

«MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ»

L'histoire de l'ONAC se retrouve dans ses structures qui sont spécifiquement organisées pour répondre aux besoins rencontrés par les ressortissants.

Trois organes agissent de façon complémentaire :

- un service de proximité dans chaque département, DOM-TOM compris, apporte une réponse au plus près de la réalité des individus. Chaque personne s'adresse au service départemental de son lieu de résidence pour faire une demande de carte du combattant, de veuve, d'orphelin... pour obtenir une aide sociale ou même pour bénéficier d'un soutien administratif et moral.

- 8 maisons de retraite et un réseau d'établissements publics ou privés reconnus pour leur qualité, accueillent les ressortissants vieillissants demandeurs d'une prise en charge adaptée à leur niveau de dépendance.

- 9 écoles de reconversion professionnelle accueillent des ressortissants, des personnes adultes handicapées orientées par les Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et des personnels militaires du ministère de la défense. Elles préparent à des diplômes professionnels de l'Education nationale et à des certifications propres à l'ONAC. Elles accueillent enfin depuis peu les demandeurs d'emploi dans le cadre du plan de lutte contre le chômage.



Un dispositif de solidarité commun aux différents statuts de ressortissants, au nombre de vingt, propose, en fonction de l'urgence de la situation, une réponse sur mesure. Sur le territoire français ou à l'étranger, l'action sociale de l'ONAC est multiforme et permet de prendre en compte au plus près les réalités et spécificités de chacun : les *Harkis et leurs familles* grâce à l'«allocation de reconnaissance », les *anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord*, grâce à l'allocation différentielle, les *veuves d'anciens combattants et veuves de guerre*, les *pupilles de la Nation*, les *ressortissants de l'étranger*...L'offre d'hébergement en maisons de retraite et la reconversion professionnelle constituent également deux facettes complémentaires de la mission de solidarité de l'ONAC.

La solidarité ne peut plus être dissociée **d'une action de transmission de la mémoire** des acteurs et témoins des conflits contemporains. Le Haut Conseil de la Mémoire Combattante, présidé par le Chef de l'Etat, définit les orientations de la politique de mémoire et les services départementaux sont les vecteurs de sa mise en œuvre locale. Grâce à un délégué à la mémoire combattante et à des réseaux de partenaires institutionnels ou associatifs, ils sont à l'origine de manifestations à destination des jeunes générations : participation aux commémorations, voyages sur des lieux de mémoire, rencontres avec des témoins, concours scolaires, cinéma et



ou encore théâtre sont désormais autant de manières de faire partager l'expérience de ces hommes et leur combat pour la liberté.

LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

Dans le cadre de sa mission de transmission de la mémoire, l'ONAC participe chaque année à la mise en œuvre des grands axes de la politique de mémoire, arrêtés par le Haut Conseil de la Mémoire Combattante (HCMC).

L'Office intervient sous l'autorité du Secrétaire d'État à la défense, chargé des Anciens Combattants, en étroite partenariat avec la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) du ministère de la Défense. Parallèlement, l'ONAC conduit à travers tout le territoire de nombreux projets originaux, qui s'attachent à préserver et à perpétuer la mémoire et les valeurs de ses ressortissants.

Orientées vers les jeunes générations, les initiatives de mémoire de l'ONAC sont conduites par de jeunes licenciés d'histoire, appelés « **Délégué à la mémoire combattante** ». Depuis leur recrutement en 1998, ces « passeurs de mémoire » sont chargés de concevoir et de mettre en œuvre des opérations pédagogiques, de nature à intéresser les plus jeunes au passé combattant de leur pays. Ces opérations empruntent tous les vecteurs : théâtre, concours scolaire, manifestation sportive, cinéma...

Au cœur de ces initiatives : **la rencontre avec les acteurs et les témoins**, c'est pourquoi les initiatives de mémoire de l'ONAC sont conduites avec le concours des anciens combattants et victimes de guerre. Des résistants viennent témoigner de leur engagement dans les classes, des déportés acceptent de refaire le voyage vers les camps avec des enfants. Au-delà de sa propre expérience personnelle, le témoin explique les raisons de son engagement et l'idéal qui l'a guidé. Les valeurs de fraternité, de tolérance et de courage, sont toujours porteuses de sens pour ces jeunes générations, citoyens en devenir.



Conscient de la fragilité de la mémoire vivante, l'ONAC est engagé dans la préservation des traces et des témoignages et réfléchit aux nouvelles modalités de transmission de la mémoire après la disparition des témoins.

En 2007, l'ONAC conduit des projets de nature à honorer la mémoire des combattants de tous les conflits.

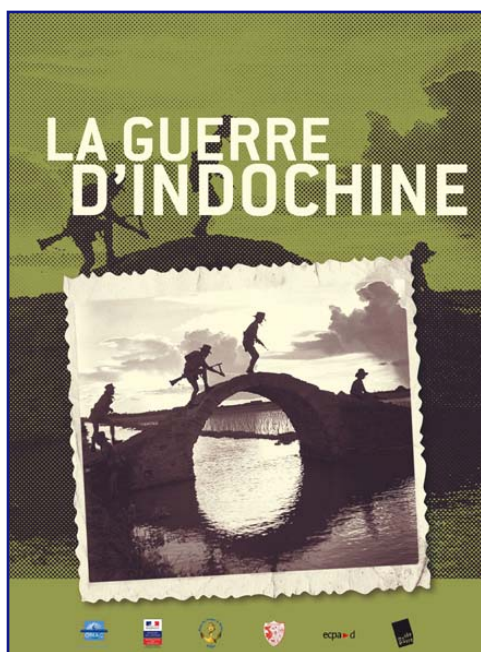


Le 11 novembre 2006, l'ONAC a ainsi lancé **son premier concours scolaire sur le thème de la Première Guerre mondiale**. Intitulé « Les petits artistes de la Mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants », ce concours invite les élèves de classes primaires à raconter la vie d'un Poilu, originaire de leur commune ou de leur département, en s'inspirant librement du carnet que le peintre Renefer a réalisé sur le front pour sa petite fille Mondinette. Le concours est organisé en partenariat avec l'association

Renefer, le futur Musée 1914-1918 de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la DMPA, la fédération nationale André Maginot et l'Union des Blessés de la Face et de la Tête. Un jury national, réunissant les partenaires en mai 2007, a sélectionné trois classes lauréates. La première a été invitée à Paris, en juin, pour partager un goûter au cours duquel lui ont été remis des prix. A ce jour, plus de 100 classes sont déjà parties à la découverte des traces laissées par les Poilus dans leur département.

Des délégués à la mémoire combattante de l'ONAC se sont portés volontaires pour **relayer l'Association pour les Etudes sur la Résistance Intérieure (AERI)**, affiliée à la Fondation de la Résistance, afin de transmettre les « Valeurs de la Résistance » aux plus jeunes. Cette opération doit permettre d'expliquer aux élèves le sens de ces valeurs et de les convaincre de s'en inspirer dans leur vie quotidienne. Autour d'une valeur librement choisie, il est proposé à la classe de conduire une action concrète, de sa définition à sa réalisation, pendant une durée de 6 à 7 mois. Ainsi, par exemple, dans la Marne, des élèves ont souhaité mettre en place des actions pour lutter contre la violence, le racisme et les inégalités. Dans l'Oise, une classe, après avoir discuté avec une résistante, a décidé de mener une action solidaire en organisant un voyage pour des enfants de la DDASS.

Aux côtés de la DMPA, l'ONAC poursuit la **campagne de recueil des témoignages oraux des anciens combattants de la guerre d'Algérie**. Cette collecte, initiée en 2004, a été conduite par 21 services départementaux en 2005 et 28 autres en 2006. Ils ont recueillis plus de 500 témoignages, aujourd'hui conservés au Service historique de la Défense. Ce recueil permet de donner la parole à ceux qui ont connu les affres d'un conflit qui déchira la communauté nationale : hommes du contingent, militaires de carrière et soldats de souche nord-africaine parmi lesquels les Harkis. A terme, la collecte fournira aux chercheurs, aux historiens ou à tout citoyen des sources de connaissances nouvelles et complémentaires aux archives écrites.



Après la création en 2006 de sa première exposition nationale sur la Grande Guerre, une seconde sur **la Guerre d'Indochine**, inaugurée par le Secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, le 27 septembre 2007, est présentée par les services départementaux de l'ONAC depuis le 8 juin 2007, journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine. Cette exposition revient sur l'engagement trop souvent méconnu des hommes et des femmes ayant servi en Indochine.

Acteur incontournable de la mémoire locale, **l'ONAC a fédéré de nombreux partenaires** : associations patriotiques, collectivités territoriales, pouvoirs publics et acteurs de mémoire tels les musées ou les archives départementales, ce sont autant de gages de la qualité de son activité. Ces partenariats peuvent se formaliser par la signature de conventions nationales et départementales.

Outre la conduite commune de projets, ces partenariats offrent à l'ONAC des sources de financements importantes en plus des 25% de la collecte de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France consacrés chaque année à sa mission de mémoire.

LE DEVOIR DE SOLIDARITÉ

L'exercice de la mission de solidarité par l'ensemble des services départementaux de l'ONAC vient en renfort des dispositifs sociaux de droit commun. Cette mission couvre différents types d'aides adaptées aux situations complexes et variées des ressortissants.

Ces interventions s'adressent aux ressortissants dont les catégories sont définies dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

L'Office apporte à ses ressortissants dans la précarité plusieurs types de prise en charge répondant à divers degrés d'urgence ou de gravité : **les secours** comme réponse financière immédiate à des situations exceptionnelles, **les aides** destinées à faire face à une difficulté financière ponctuelle, à la maladie, au décès d'un conjoint, **les participations** pour le maintien à domicile d'un ressortissant âgé et/ou dépendant (frais d'aide ménagère, frais de télésurveillance, portage de repas à domicile, aménagement de sanitaires ou d'une chambre au rez-de-chaussée de l'habitation ...).

L'Office peut aussi accorder des prêts sociaux consentis sans intérêt qui permettent aux ressortissants dont la situation ne justifie pas une intervention financière de disposer d'une somme concourant au financement d'une dépense importante.

Au-delà de ce dispositif général, certains ressortissants dont le statut ou la situation le nécessite, bénéficie d'une attention particulièrement soutenue.

L'ONAC assure la gestion des **Pupilles de la Nation**. La reconnaissance du statut de pupille et sa prise en charge constitue le second pilier historique de l'ONAC. Aujourd'hui, il agit chaque année en faveur de 190 pupilles mineurs pour plus de 700 interventions financières d'un montant global de 500 000 euros.

L'ONAC alloue aux pupilles de la Nation (de moins de 21 ans ou au-delà s'ils poursuivent des études) une subvention d'entretien, d'éducation, d'études et de vacances ainsi que des étrennes. Le statut de pupille de la Nation est conféré à vie. Aussi, en leur qualité de ressortissant de l'ONAC, les pupilles de la Nation devenus majeurs continuent à bénéficier du patronage de l'établissement public et par conséquent de l'assistance administrative et financière que leur situation requiert.

Le fonds de solidarité a été créé par la loi de finances pour 1992 en faveur des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, âgés de moins de 65 ans, en situation de chômage de longue durée ou d'activité professionnelle involontairement réduite depuis plus d'un an. Le fonds de solidarité se compose de l'allocation différentielle (AD) et de l'allocation de préparation à la retraite (APR).

La mission de solidarité de l'ONAC, mission d'origine, s'exerce en faveur de l'ensemble de ses ressortissants indépendamment de leur nationalité où du pays dans lequel ils résident.

Ainsi, s'agissant de l'étranger, plus de 8 000 aides financières sont allouées chaque année à des

ressortissants et ce dans 43 pays. Les modalités d'interventions de l'ONAC à l'étranger sont fonctions du nombre de ressortissants présents dans un même état et des liens historiques du pays considéré avec la France. Ainsi, 3 organisations peuvent être distinguées : en Afrique noire francophone, au Maroc et en Tunisie et dans le « reste du monde ». Quel que soit le pays concerné, la mission de solidarité de l'ONAC à l'étranger est réalisée en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères et, par conséquent, les ambassades et les consulats généraux de France.



L'ONAC dispose aussi depuis 2004 d'une **cellule de coopération internationale** ayant pour vocation d'apporter son expertise aux pays en sortie de crise en matière de reconnaissance, réparation, solidarité, reconversion et mémoire. Plusieurs projets sont aujourd'hui à l'étude au Timor oriental et en Afrique principalement.

Depuis 2004, on constate un renversement de tendance entre les anciens combattants et les veuves de guerre et d'anciens combattants en matière de nombre d'interventions sociales mises en oeuvre et de budget d'action sociale consacré. En effet, avec la disparition des acteurs des conflits, les ayants-droits, on assiste à la montée en puissance dans les catégories de ressortissants des ayants-cause tels que les veuves qui sont de plus en plus fragilisées.

C'est la raison pour laquelle, en 2007, vient de voir le jour **l'allocation différentielle en faveur des conjoints survivants** de ressortissants de l'ONAC. Cette mesure vise à assurer à ces personnes un revenu mensuel d'un montant de 550 €. Au titre de l'année 2008, 5 millions d'euros seront consacrés à la mise en application du dispositif qui intéresse potentiellement près de 9000 personnes.

Outre les aides financières de toute nature, l'ONAC assure à l'égard de ses ressortissants un service d'accueil, d'écoute et de soutien administratif qui lui confert un véritable rôle de service de proximité dans les départements.

La solidarité se traduit également par **l'accueil des ressortissants âgés ou dépendants en établissements d'hébergement spécialisé.**

L'ONAC dispose de 8 maisons de retraite réparties sur le territoire, ce qui correspond à 614 lits. En parallèle, il veille chaque année à faire croître sa capacité d'accueil grâce à la labellisation d'établissements publics ou privés reconnus pour la qualité de leurs prestations.

Cela représentait à la fin de l'année 2006 61 structures sur 41 départements, soit plus de 6100 lits accessibles aux ressortissants de l'ONAC.

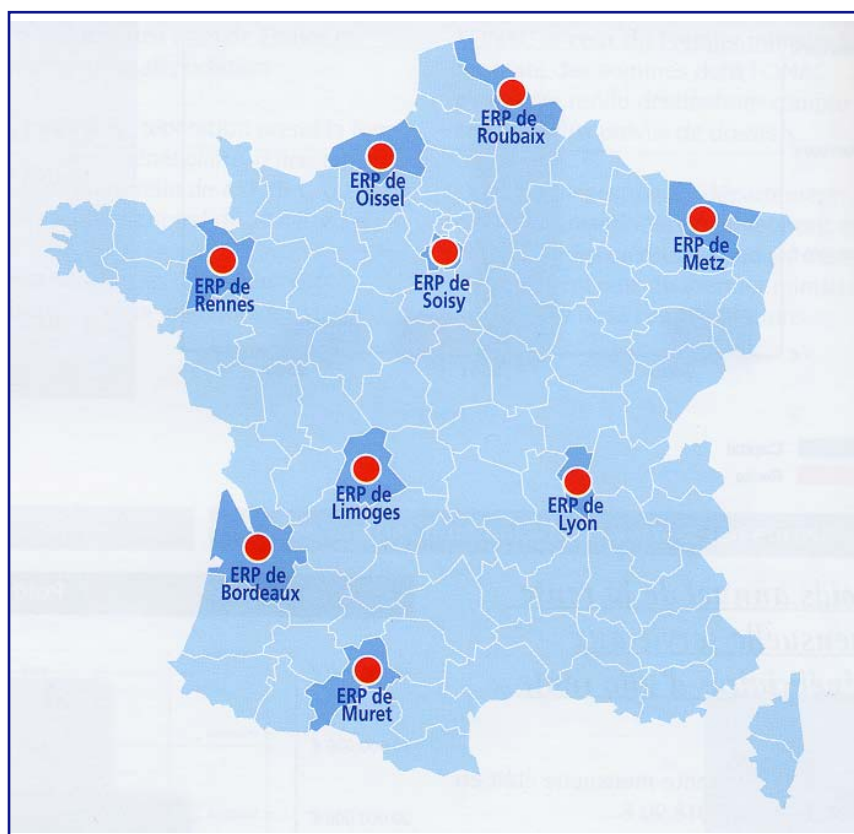


Maison de Beaucueil (13)



Maison de Boulogne-Billancourt (92)

Enfin, un des volets importants de la solidarité est aussi l'accès à la **reconversion professionnelle**. L'ONAC offre à ses ressortissants mais aussi aux personnes handicapées de la vie ou du travail la possibilité d'apprendre un nouveau métier pour retrouver le chemin de l'emploi.



Ses 9 écoles de reconversion professionnelle proposent plus de 50 formations dans 7 filières et présentent un taux de réussite aux examens de 86% et un taux d'insertion professionnelle de 68% (chiffres 2005 : emploi et poursuite d'études).

Depuis 2005, les écoles de l'ONAC sont parties prenantes du plan de lutte contre le chômage en accueillant des stagiaires en formations courtes, accompagnés de tuteurs bénévoles issus du monde combattant, leur facilitant l'insertion sur le marché du travail

Les ERP accueillent aussi aujourd'hui des personnels du ministère de la défense retournant à la vie civile, en vertu d'une convention signée en 1999.

En 2006, ils étaient 57 à prétendre aux diplômes de l'éducation nationale (niveaux V, IV et III) ou à suivre des formations qualifiantes courtes (2 à 6 mois) visant une entrée directe sur le marché du travail. L'établissement du contrat individualisé de formation (ECIF) et l'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience leur permettent d'évoluer au sein des écoles de l'ONAC en toute confiance.

Les ERP sont également ouvertes aux anciens militaires quelle que soit leur durée de service, s'ils sont demandeurs d'emploi et au moins titulaires d'un Titre de Reconnaissance de la Nation.

Horlogerie à Muret (31)



Cordonnerie à Soisy-sur-Seine (91)



LE BLEUET DE FRANCE

Chargés depuis 1934, date à laquelle la collecte du Bleuets de France a été étendue à toute la France à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, de son organisation logistique, les services départementaux sont encore aujourd'hui la cheville ouvrière des collectes et de l'action du Bleuets de France.

Depuis le 90^{ème} anniversaire de l'ONAC en 2006, le Bleuets de France bénéficie d'une audience croissante auprès du grand public. Il a d'ailleurs reçu le label de «Campagne d'intérêt général» témoignant de son utilité publique. Une grande campagne de promotion permet au Bleuets de France de sensibiliser davantage de donateurs :

- pour la première fois depuis sa création, le Bleuets de France a diffusé une **campagne publicitaire télévisuelle** à l'occasion du 11 novembre 2006 et du 8 mai 2007,
- lors des cérémonies nationales du 8 mai et du 11 novembre à l'Arc de Triomphe et partout en France, la **nouvelle fleur du Bleuets** est diffusée,
- enfin, le Bleuets de France a aujourd'hui le soutien d'une **ambassadrice** capable de véhiculer ses valeurs de solidarité et de don de soi.

Sabrina Poinet, engagée dans l'armée de Terre à l'âge de 18 ans comme brancardière secouriste, a été victime d'un accident dans le cadre de ses fonctions. Amputée des deux membres inférieurs, elle pratique depuis plus d'un an l'escrime handisport au sein du Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides. Aujourd'hui championne de France 2007, elle prépare activement les Jeux Olympiques de 2008 à Pékin. C'est dans cette aventure humaine que le Bleuets de France est à ses côtés pour lui permettre de financer son matériel, des stages d'entraînement et aussi de mieux se faire connaître.



Les fonds collectés à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre aident à financer les actions de transmission de la mémoire entreprises par l'ONAC ainsi que les actions de solidarité bénéficiant aux anciens combattants et victimes de guerre.



Près de **400 évènements** de mémoire sont organisés grâce au Bleuets de France chaque année.

Par exemple dans l'Aube, le service de l'ONAC organise des rencontres entre mineurs auteurs d'infractions pénales et anciens résistants. Avec la protection judiciaire de la jeunesse, l'ONAC s'attache à transmettre les valeurs républicaines aux jeunes générations.

Annuellement, ce sont plus de **40 000 personnes** qui reçoivent une aide directe pour faire face à des difficultés financières et humaines. En 2007, le Bleuets de France a par exemple aidé à soutenir Valentine, veuve de guerre de 102 ans, qui a bénéficié d'une aide renouvelable pour son maintien à domicile et Matthieu, pupille de la Nation de 31 ans et futur pilote de ligne, qui a obtenu une aide pour renouveler sa licence de pilote et ainsi intégrer une compagnie aérienne.